

Message envoyé le 25/06/2018 à [philippe.bera@assemblee-nationale.fr](mailto:philippe.bera@assemblee-nationale.fr)

Monsieur le Député,

Le site « Banque des territoires » nous apprend que vous auriez fait une proposition de modification de la loi du 4/08/1994, relative à l'emploi de la langue française, pour permettre « l'utilisation d'une langue étrangère pour les marques de collectivité ».

En votre qualité de député du Gard, vous avez sans doute été « sensibilisé » par la mairie du Grau-du-Roi qui est attaquée pour son choix de slogan « Let's Grau ».

La loi Toubon que vous voulez remettre en cause a été votée par les élus de la Nation en 1994. Son article 1<sup>er</sup> est ainsi rédigé : « Langue de la République en vertu de la Constitution, la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France ».

Les articles qui en découlent s'inspire de cette belle déclaration.

Il est scandaleux qu'un nouveau député remette en cause cette personnalité et ce patrimoine, au nom d'une prétendue efficacité commerciale et d'une prétention au « rayonnement international ».

Vous êtes un membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale. Votre devoir n'est-il pas de défendre et de promouvoir la culture française dont la langue est le principal vecteur ?

Vous êtes également enseignant et chercheur. N'avez-vous pas déjà mesuré les dégâts provoqués par l'hégémonie de l'anglais dans la communication scientifique ? À moins que vous ne soyez résigné à perdre votre langue et... votre âme.

Pour notre part nous ne le sommes pas et, citoyens aimant notre pays et notre langue, nous allons combattre votre projet.

Marceau Déchamps  
Secrétaire général adjoint  
Défense de la langue française